

POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET CELLE DE MANIFESTER

Contre la loi «de sécurité globale», cette loi liberticide!

**RASSEMBLEMENT VENDREDI 27 NOVEMBRE à 17 H 30 DEVANT LA PRÉFECTURE
DE LA ROCHE-SUR-YON**

En pleine période de confinement, le gouvernement a maintenu le débat parlementaire de cette loi montrant, dans ces circonstances tragiques, ses priorités. L'assemblée nationale a d'ailleurs adopté le texte.

Que contient ce texte ? Outre l'encadrement et le renforcement des pouvoirs de la police municipale et celui des sociétés de sécurité privé, plusieurs articles sont considérés comme liberticides :

L'article 21 : il concerne les caméras portables qu'embarqueront toutes les patrouilles de police et de gendarmerie. L'article consacre l'enregistrement des images simultanées (en direct) et ouvre la voie donc à la reconnaissance faciale des manifestant-e-s.

L'article 22 : autorise la surveillance par drones. Une telle surveillance entraînerait une capacité de surveillance généralisée de l'espace public, ne laissant plus de place au respect du droit à la vie privée et ne peut avoir qu'un effet coercitif sur la liberté d'expression et de manifestation.

L'article 24 : vise à empêcher la population et les journalistes de diffuser des images du visage des fonctionnaires de police ou de gendarmerie. Une telle disposition risque d'accroître le sentiment d'impunité des policiers violents et, ainsi, de multiplier les violences commises illégalement contre des manifestant-e-s.

Ce texte a fait l'objet de vives critiques de la part de la défenseure des droits et la commission des droits de l'homme de l'ONU, par ailleurs si ce texte a été adopté par l'assemblée nationale, il doit être adopté par la Sénat.

Dans le même temps, le parlement vient d'adopter, **dans le cadre de la loi LPPR**, un article condamnant par des sanctions pénales les occupations d'universités : 3 ans de prison et jusqu'à 45 000 € d'amendes.

Ce tournant sécuritaire et autoritaire est inacceptable et remet en cause nos libertés.

Malgré la période de confinement, nous refusons d'être bâillonné-e-s. Nous appelons les citoyen-ne-s à venir nous rejoindre et exiger le retrait du projet de loi (dans le respect des gestes barrières, port du masque obligatoire suivant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020).

Une attestation de déplacement sera fournie aux participant-e-s. Rassemblement déclaré en préfecture.

Le collectif Plus Jamais ça : ATTAC Vendée, FSU, Solidaires, EELV, PCF, Gauche Avenir Vendée, France Insoumise, LDH, Youth For Climat LRSY, Les Gilets Jaunes...